



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rapport du jury académique du
Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique
CAFFA**

Session 2023 ADMISSIBILITE CAFFA

Session 2023 ADMISSION CAFFA

Président du jury

Mickaël CABBEKE, IA-DASEN

Directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute Provence

TEXTES DE REFERENCE

- Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nominations des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.
 - Arrêté du 20 juillet 2015 portant organisation du certificat d'aptitudes aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
 - Circulaire 2015-109 du 21-07-2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur Académique (CAFFA).
- Ces trois textes sont parus au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015.

Le présent rapport présente quelques données statistiques sur la typologie des candidats de la session. Il vise également à éclairer ces derniers sur les attentes du jury et à les conseiller sur la préparation à ces épreuves. Chaque année le jury problématise son propos sur quelques points particuliers. Il est donc recommandé aux candidats de ne pas s'en tenir à la lecture du présent rapport, mais de s'appropriier également les rapports du jury des sessions antérieures.

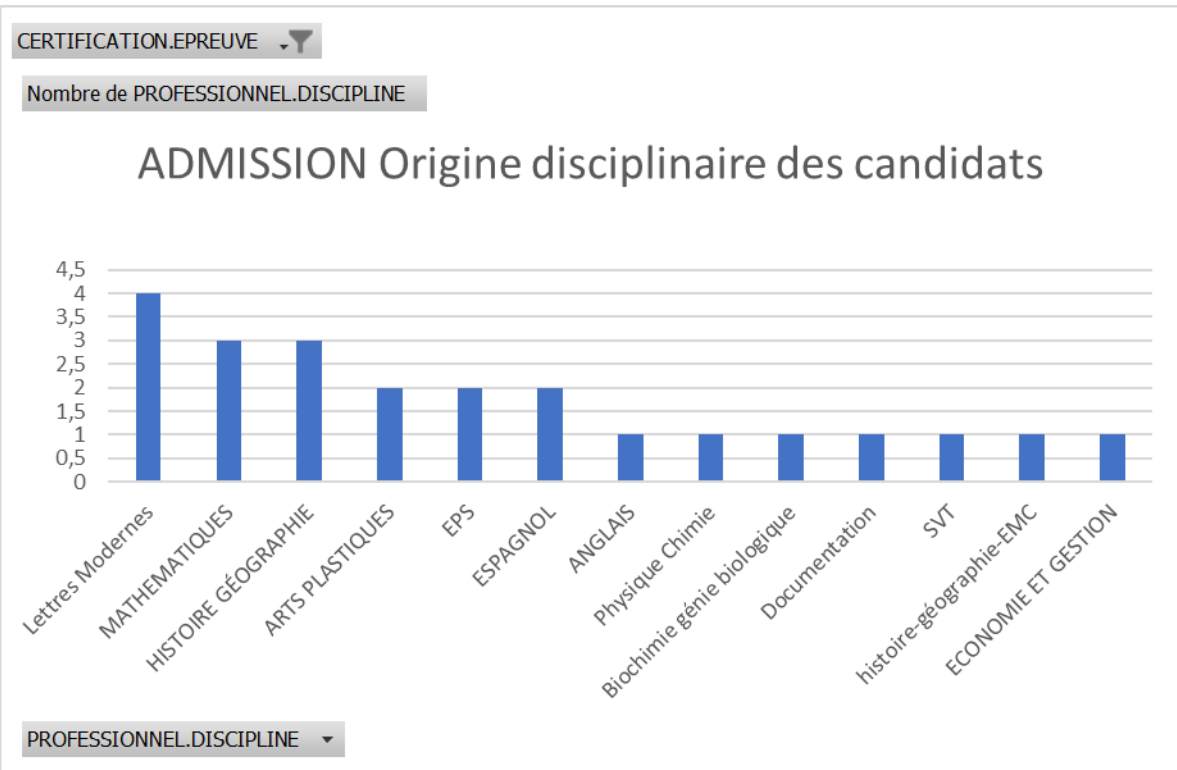
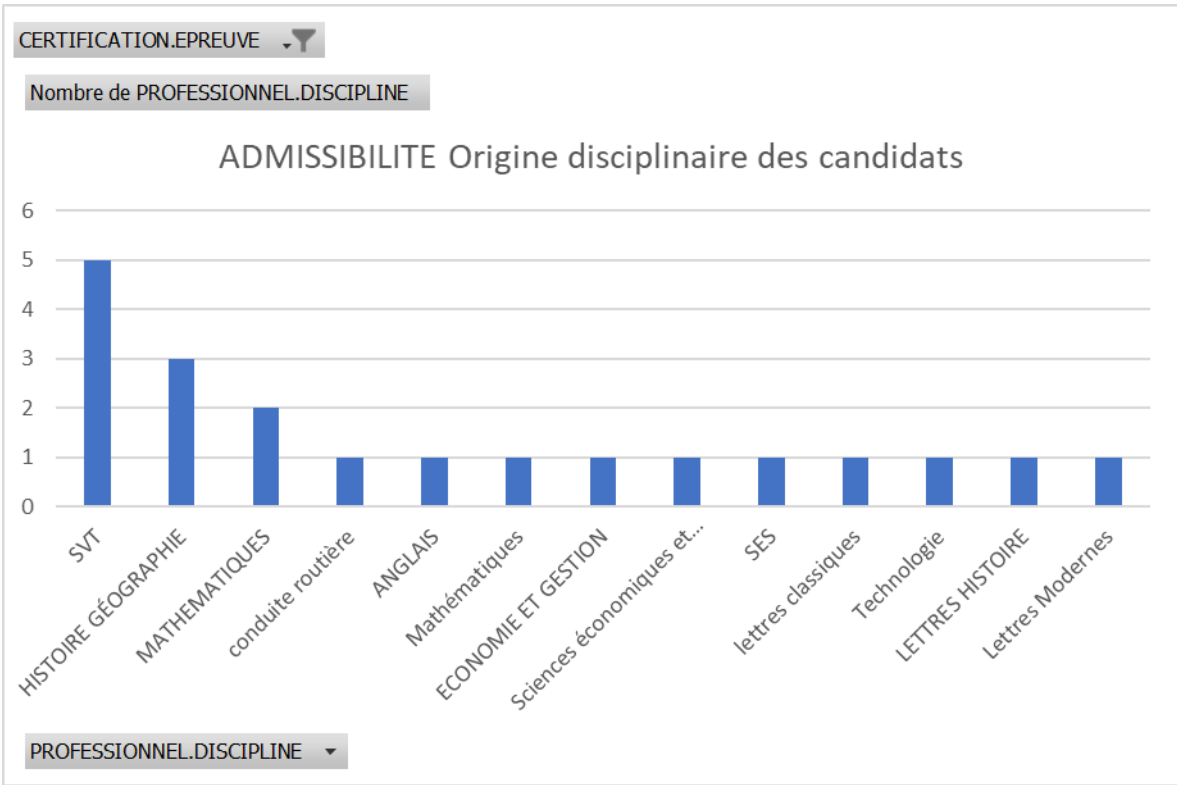
Signature, accord pour publication

Président du jury

Mickaël CABBEKE, IA-DASEN

Tableau de bord de la formation

INSCRIPTIONS CERTIFICATION				
TOTAL DES INSCRIPTIONS ADMISSIBILITE				
	2023	2022	2021	2020
CAFFA	37	52	69	67
TOTAL DES INSCRIPTIONS ADMISSION				
	2023	2022	2021	2020
CAFFA	32	37	38	39
TOTAL DES ABANDONS				
ADMISSIBILITE				
	2023	2022	2021	2020
CAFFA	46%	34%	26%	16%
ADMISSION				
	2023	2022	2021	2020
CAFFA	35%	22%	47%	36%
TAUX DE REUSSITE TOUS CANDIDATS				
TAUX DE REUSSITE ADMISSIBILITE (Présents au jury)				
	2023	2022	2021	2020
CAFFA	65%	68%	64%	58%
TAUX DE REUSSITE ADMISSION (Présents au jury)				
	2023	2022	2021	2020
CAFFA	85%	80%	75%	87%
NBR CANDIDATS LIBRES				
ADMISSIBILITE				
	2023	2022	2021	2020
CAFFA	2	17	25	31
ADMISSION				
	2023	2022	2021	2020
CAFFA	5	6	10	5



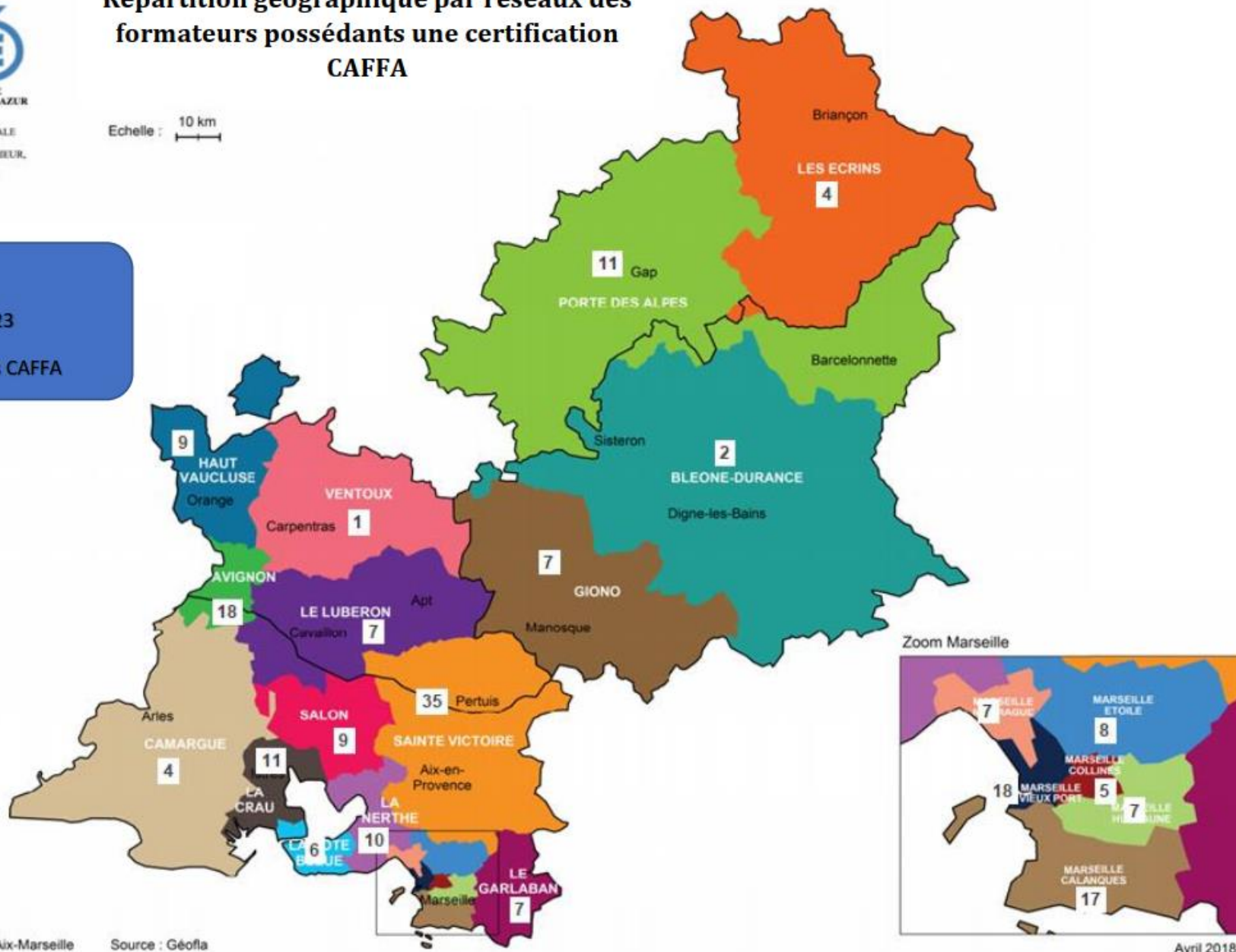
Répartition géographique par réseaux des formateurs possédants une certification CAFFA

Echelle : 10 km

Alain Saudadier EAFC

Mise à jour du 13/10/2023

246 Formateurs titulaires CAFFA



REMARQUES PREALABLES

Les candidats sont invités à mesurer l'enjeu de l'obtention de cette certification : il s'agit de constituer un potentiel de formateurs à la disposition des réseaux académiques. Ces réseaux ont besoin de personnes ressources sur des questions disciplinaires et ils ont tout autant besoin de formateurs capables de répondre à une demande transversale émanant du terrain. Un formateur académique se doit donc de travailler sur ces deux pôles, celui de l'expertise et celui de l'adaptabilité.

Comme le montrent les tableaux ci-dessus, le nombre de démissions est préoccupant. Il importe que les candidats s'engagent jusqu'au bout, même si l'obtention de cette certification nécessite un investissement très important et constant sur au moins deux années. Un candidat à l'admission qui décide d'abandonner alors que la formation a commencé perd son année (Voir les textes).

La certification est adossée à un master MEEF, métier de l'enseignement et de la formation, option 4 ingénierie de la formation. Pour plus de détails, veuillez consulter la maquette de l'INSPE à cette adresse.

<https://inspe.univ-amu.fr/fr/formations/mention-4-pratiques-et-ingenierie-formation>

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve d'admissibilité prend appui sur un dossier fourni par le candidat, lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'inspection (ou les dernières évaluations corrélées au PPCR). Elle consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury (4 membres). Un ordinateur et un vidéo projecteur sont mis à la disposition des candidats qui souhaitent utiliser une présentation numérique en appui de leur exposé. Les candidats peuvent apporter leur propre matériel.

Le jury évalue le rapport d'activité, l'exposé réalisé par le candidat ainsi que l'entretien consécutif (cf. grille académique d'évaluation épreuve d'admissibilité CAFFA session 202x, en annexe 1 du présent rapport). Cette évaluation ne donne pas lieu à une notation. Les candidats dont la prestation a été jugée satisfaisante sont déclarés admissibles.

OBSERVATIONS DU JURY ADMISSIBILITE SESSION 2023

Le jury précise certains points saillants :

- Travailler la future posture professionnelle, besoin de murir le projet, candidats pas assez d'aisance à l'oral.
- Des approximations, manque de réaction sur le questionnement, loyauté vis-à-vis de l'institution, du système éducatif.
- Ecueil de la présentation théâtrale.
- Manque de préparation, réponse légère et générale, pas de références théoriques.
- Pas d'activité problématisée.
- Ne se projette pas suffisamment la fonction de formateur, manque d'analyse et manque de transfert, pas de référence aux compétences attendues de formateurs.
- Perdre pied à la fin de la 1ere phrase.
- Candidats qui se déstabilisent trop facilement à l'oral, manque de maturité, beaucoup de stress.

- Le jury apprécie « De bonnes capacités à réagir, un potentiel en devenir »

LES EPREUVES D'ADMISSION

Deux épreuves sanctionnent l'année de préparation à l'admission du CAFFA.

- Une épreuve pratique (voir annexes 2 et 3).

Les candidats ont le choix entre l'analyse d'une séance d'un stagiaire ou d'un néo titulaire (T1 – T2) ou l'animation d'une action de formation.

- La rédaction et la soutenance d'un mémoire professionnel (voir annexe 4)

Pour la session 2022, les épreuves pratiques ont débuté à compter de janvier 2022, préalablement aux dates de soutenance des mémoires.

Les candidats devaient déposer leur mémoire sur un espace partagé (m@gistère).

Ces deux épreuves visent à apprécier le degré de maîtrise par les candidats des compétences déclinées dans le référentiel de compétences (annexe 1 de la circulaire du 21-07-2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur).

Ces compétences sont regroupées en quatre domaines :

1. Penser, concevoir, élaborer
2. Mettre en œuvre, animer
3. Accompagner l'individu et le collectif
4. Observer, analyser et évaluer

Pour être déclarés admis, les candidats doivent attester d'un degré de maîtrise suffisant dans chacun de ces quatre domaines de compétence (au moins 2,5/5). Le jury apprécie également la capacité des candidats à intégrer le numérique au service de la formation (minoration ou majoration de la note jusqu'à 2 points).

Au final, pour être admis les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 12/20

Première épreuve d'admission : l'épreuve pratique professionnelle suivie d'un entretien.

Deux examinateurs qualifiés (un inspecteur second degré de la discipline ou domaine du candidat et un professeur formateur académique) évaluent cette l'épreuve.

Le candidat doit se rapprocher de son inspecteur référent pour organiser cette épreuve.

Analyse de séance.

- Le candidat et le jury assistent à la séance.
- A l'issue de la séance, le candidat propose au professeur stagiaire ou au néo titulaire son analyse de la séance dans une visée formative (30 minutes).
- Au terme de cette analyse, le jury s'entretient avec le candidat (30 minutes).

Animation d'une action de formation.

- Le jury assiste à une séquence d'une action de formation (1h30).
- A l'issue de cette séance le jury s'entretient avec le candidat (30 minutes).

Deuxième épreuve d'admission : la rédaction et la soutenance du mémoire professionnel.

Le mémoire

La circulaire 2015-110 précise le cadre dans lequel doit s'inscrire le mémoire et la forme attendue :

- Un travail de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation qui implique un engagement personnel du candidat pour questionner sa pratique et l'améliorer.
- 20 à 30 pages hors annexes.

Le jury attend que ces préconisations soient strictement respectées.

L'exposé et l'entretien

Le candidat dispose de 15 minutes pour présenter son travail aux 4 membres du jury (1 inspecteur second degré, 1 inspecteur 1^{er} degré, 1 chef d'établissement, 1 enseignant de l'INSPE) qui ont préalablement lu le mémoire. Les candidats disposent d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur pour illustrer leur propos au cours de l'exposé. Ils peuvent là aussi apporter leur matériel personnel.

A l'issue de l'entretien les membres du jury interrogent le candidat pendant 30 minutes.

Les candidats peuvent consulter le m@gistère pour prendre connaissance de mémoires des années précédentes.

Quatre points doivent retenir l'attention des candidats aux prochaines sessions de l'admission au CAFFA, sans pour autant négliger les conseils qui ont pu être énoncés dans les rapports des années précédentes. (Lire en particulier les critères qui définissent une prestation très satisfaisante).

1 La soutenance du mémoire doit prendre appui sur un socle professionnel. On se situe ici à la frontière entre un mémoire strictement professionnel et un mémoire de type universitaire. Il s'agit clairement de faire le lien entre une pratique existante et son amélioration possible grâce notamment aux apports de la recherche. Le jury a noté une sensible amélioration des mémoires présentés sur le plan méthodologique. Le jury a particulièrement apprécié les mémoires où le candidat pose une difficulté ou une limite rencontrée, expérimente un dispositif pour la surmonter et évalue les résultats enregistrés.

2 La posture du candidat lors de la soutenance doit éviter deux écueils : l'attitude désinvolte et l'attitude scolaire. Les candidats qui ont obtenu un avis très favorable ont su créer une communication aisée, détendue, sans toutefois dérapier vers une proximité excessive avec les membres de la commission. Ils ne lisent pas leurs notes, regardent leur auditoire, se comportent comme des formateurs à part entière. A ce titre, ils montrent leur capacité à réfléchir, à s'interroger, à douter, mais aussi à définir quelques concepts clés, argumenter et proposer.

3 L'élément relevé le plus souvent par le jury est une projection insuffisante vers le métier de formateur. Il est fréquent que les candidats aient une mauvaise compréhension de l'enjeu de l'examen, confondue avec une validation d'un niveau technique dans la discipline d'enseignement. De fait, certains des candidats adoptent une posture plus adaptée à une soutenance d'agrégation ou de thèse que celle d'un formateur académique. Ils n'envisagent pas d'intervenir sur demande de l'encadrement pour des formations hors de leur domaine d'expertise propre. Par exemple, ils ne se projettent pas dans l'animation de formations générales ou transversales (évaluation, différenciation, gestion de classe...). Les candidats qui ont été particulièrement valorisés ont montré leur capacité à transférer leurs savoir-faire dans d'autres domaines que ceux qu'ils côtoient au quotidien.

4 Le formateur doit parfois répondre à une commande qui le met en opposition avec ses idées personnelles. Ce devoir de loyauté ascendante assorti d'un devoir de réserve de l'institution a été souvent sondé par les membres de la commission.

5 Les candidats doivent être vigilants lorsqu'il s'agit de citer un auteur afin d'éviter toute suspicion de plagiat. De même les revues de presse ou les longues citations sont à exclure.

OBSERVATIONS DU JURY ADMISSION SESSION 2023 (Septembre)

Cette année, le jury regrette que certains candidats n'aient pas su entrer en communication, pour un formateur c'est une qualité importante.

Le jury regrette que des liens n'aient pas été fait entre les épreuves pratiques et la présentation du mémoire.

Lors de la soutenance, le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

Le jury apprécie la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental bénéfique à l'amélioration des pratiques ;
- analyser sa pratique dans une confrontation d'expériences avec des pairs et d'autres professionnels ;
- discuter du fondement des hypothèses retenues ;
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.

L'élaboration du mémoire prend appui sur un accompagnement collégial dans le cadre des modules spécifiques du plan académique de formation et sur des entretiens conseils avec un enseignant de l'INSPE, et un formateur académique.

Se rapprocher d'un prescripteur de formation afin de mettre en place une coanimation sur une action du PAF ou d'observer un formateur certifié dans l'exercice de ses fonctions est un plus.

ANNEXE 1

Candidat (NOM d'usage, Nom de naissance, Prénom) : _____

Date de l'épreuve : ____ / ____ / ____ **Heure** : ____ **Commission** : _____

Grille académique d'évaluation épreuve d'admissibilité CAFFA session ____

Capacités à sélectionner et à articuler les activités présentées au regard du référentiel métier du formateur

Capacités à mettre en avant une activité problématisée.

Capacités à se distancier, à transférer ou à modéliser la (les) activité(s) présentées.

Capacités à se projeter dans sa nouvelle fonction, d'incarner une posture de formateur.

Commentaires rapport d'activité

Commentaires exposé

Commentaires entretien

Candidat (NOM, Prénom) :

Date de l'épreuve :

Lieu :

Horaire :

CAFFA Admission Session 2023
Evaluation de l'épreuve pratique : Analyse de séance

Echelle d'évaluation des différents items de la compétence :

TI : Très insuffisant / **I** : Insuffisant / **S** : Satisfaisant / **TS** : Très satisfaisant

ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE : Analyse de séance					
A- <u>Entretien du candidat avec le stagiaire</u>		TI	I	S	TS
C4	Qualité de l'analyse de la séance				
C2	Dialogue constructif				
C1	Remarques hiérarchisées				
C3	Conseils pertinents et opérationnels				
C3	Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement proposé				
<i>Commentaire</i>					
B- <u>Entretien du candidat avec le jury</u>		TI	I	S	TS
C4	Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
C4	Justification des choix opérés				
C2	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
C1	Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
<i>Commentaire</i>					

Examineurs qualifiés	Nom – Prénom	Paraphe
Inspecteur		
Professeur Formateur Académique (PFA)		

NB :- Il est essentiel d'imprimer cette fiche en couleur afin de faciliter le passage de l'évaluation des compétences à la notation

- Fiche à adresser à cecile.hordern@ac-aix-marseille.fr (conservez une copie)

Candidat (NOM, Prénom) :

Date de l'épreuve :

Lieu :

Horaire :

CAFFA Admission Session 2023

Evaluation de l'épreuve pratique : Animation d'une action de formation

Echelle d'évaluation des différents items de la compétence :

TI : Très insuffisant / **I** : Insuffisant / **S** : Satisfaisant / **TS** : Très satisfaisant

ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE : Animation d'une action de formation					
A- Animation de l'action		TI	I	S	TS
C1	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
C1	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
C2	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
C3	Qualité de l'animation et des interactions				
C4	Utilité des supports et des outils mobilisés				
<i>Commentaire</i>					
B- <u>Entretien avec le jury</u>		TI	I	S	TS
C4	Analyse distanciée de l'action de formation				
C4	Justification des choix opérés				
C3	Inscription de l'action de formation dans la durée				
C2	Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
<i>Commentaire</i>					

Examineurs qualifiés	Nom – Prénom	Paraphe
Inspecteur		
Professeur Formateur Académique (PFA)		

NB :- **Il est essentiel d'imprimer cette fiche en couleur afin de faciliter le passage de l'évaluation des compétences à la notation**

- Fiche à adresser à cecile.hordern@ac-aix-marseille.fr (conservez une copie)



**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE
(CAFFA)**

SESSION 2023

GRILLE D'EVALUATION CRITERIEE DU MEMOIRE

ETAT CIVIL :

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Corps :

Discipline – Domaine :

Etablissement d'exercice :

Echelle d'évaluation des différents items de la compétence :

TI : Très insuffisant / **I** : Insuffisant / **S** : Satisfaisant / **TS** : Très satisfaisant

MÉMOIRE		TI	I	S	TS
C1	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
C1	Qualité formelle du mémoire				
C1	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
C2	Intérêt du dispositif expérimenté				
C4	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
<i>Commentaire</i>					
SOUTENANCE DU MÉMOIRE		TI	I	S	TS
C2	Qualité de la communication				
C4	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
C1	Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
C4	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
<i>Commentaire</i>					

INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE		TI	I	S	TS
C5	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
Commentaire					

Membres de la Commission	Nom – Prénom	Signature
Inspecteur 2 nd degré		
Personnel de Direction		
IEN 1 ^{er} degré		
Formateur INSPE		

Fait à, le



**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE
(CAFFA)**

PROCÈS-VERBAL D'ADMISSION – SESSION 2023

ETAT CIVIL :

Nom d'usage : «nom»

Nom de naissance : «patronyme»

Prénom : «prenom»

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Corps : «corps»

Discipline – Domaine : «discipline»

Etablissement d'exercice : «affectation»

DOMAINES DE COMPETENCES

C1	Penser concevoir, élaborer	/5
C2	Mettre en œuvre, animer, communiquer	/5
C3	Accompagner	/5
C4	Observer, analyser, évaluer	/5
C5	Intégration du numérique (minoration ou majoration entre - 2 et + 2 points)	
TOTAL SUR 20		/20

Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu un total de points égal ou supérieur à **12/20**
et la moyenne dans chacun des domaines de compétences évalués.

(Arrêté ministériel du 20 juillet 2015 et circulaire n° 2015-110 du 21/07/2015)

ETAT CIVIL :

Nom d'usage : «nom»	Nom de naissance : «patronyme»
Prénom : «prenom»	

Proposition des examinateurs	ADMIS	NON ADMIS
-------------------------------------	--------------	------------------

Membres de la Commission dont Examineurs qualifiés	Nom – Prénom	Signature
Inspecteur 2 nd degré	«IAIPR»	
Personnel de Direction	«Personnel_de_Direction»	
IEN 1 ^{er} degré	«IEN_1er_degré»	
Formateur INSPE	«INSPE»	

Appréciation littérale à rédiger pour tous les candidats

Fait à Aix en Provence, le

Décision du jury	ADMIS	NON ADMIS
<p>Le Président du jury Mickaël CABBEKE</p> <p>IA-DASEN</p> <p>des Alpes-de-Haute-Provence</p>		